



## Centre de documentation de la DGTPE fermé ! : ce que valent les promesses..... (réunion du 25 octobre 2005)

La DPMA a décidé unilatéralement de fermer le centre de documentation (ex-prévision) de la DGTPE et vite car elle doit loger la nouvelle DGME (direction de la modernisation de l'Etat). C'est du vite fait pour les locaux comme pour les personnels !

Problèmes à régler :

- Le fonds documentaire (30 000 documents) sera géré par le CRD
- Le budget sera transféré au CRD dès 2006 (70 000€)
- Le reclassement des agents (10 agents dont 6 B et 4 C) fait l'objet de propositions :
  - 2 B maintenus à la DGTPE pour assurer la gestion des abonnements, de la presse et des achats d'ouvrages
  - 2 B affectés au CRD pour assurer le transfert de compétences et le suivi des activités
  - 1 B au centre de traduction sur des compétences linguistiques et documentaires
  - 1 B, arrivé en 2002, sur un poste de gestionnaire administratif DPMA
  - 1 C maintenu à la DGTPE sur des fonctions de courrier et d'archivage
  - 1 C à la cellule d'archivage du SAEF à Bercy
  - 2 C dont 1 arrivé en 2003 = propositions de postes dans d'autres directions

Quelle est la valeur des engagements de l'administration ?

Quand il y a eu la fusion DREE/TRESOR/PREVISION, l'existence du centre n'a pas été mis en cause. C'est donc une décision unilatérale de fermeture prise par l'administration contrairement au protocole de 2004 sur la DGTPE qui prévoyait la possibilité pour tous les agents qui le souhaitent d'exercer leurs fonctions à la DGTPE.

Les syndicats de Centrale ont pris acte d'une décision prise malgré leur avis. Pourtant il y avait place à la DGTPE (800 agents) pour le maintien et le développement du Centre de documentation mais la direction n'a rien fait en ce sens. Les 2 représentants de la DGTPE n'ont pas dit un mot lors de la réunion !

Mis devant le fait accompli, les OS ont demandé un réel accompagnement des agents sous l'égide de M.Deulin et des délais suffisants... Une réunion a eu lieu le 27 avec M.Deulin et la DGTPE pour annoncer officiellement la fermeture aux agents ainsi que leurs postes de reclassements.

Une réunion technique est prévue entre le responsable de la salle de lecture de la DGTPE et le responsable du CRD pour la fermeture de la salle, le traitement du courrier et l'accès au fonds documentaire des agents de la CRD...

Un tract intersyndical a été fait et une pétition signée par 170 agents. Malgré cela, l'administration a décidé de passer en force et de jouer la rapidité !